

Bureau du 3 avril 2006

Décision n° B-2006-4148

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Station Saint Irénée - Construction d'une canalisation de refoulement de diamètres 400 et 100 mm - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 23 mars 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2005-2606 en date du 18 avril 2005, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 2004-2225 en date du 18 octobre 2004, le conseil de Communauté a autorisé le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution des travaux de construction d'une canalisation de refoulement de diamètres 400 et 100 mm, station Saint Irénée à Lyon 5°.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, le 17 mars 2006, a classé les offres et a choisi celle de l'entreprise Stracchi pour un montant de 193 396 € HT, soit 231 301,62 € TTC.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer le marché pour des travaux de construction d'une canalisation de refoulement de diamètres 400 et 100 mm, station Saint Irénée à Lyon 5° et tous les actes contractuels y afférents avec l'entreprise Stracchi pour un montant de 193 396 € HT, soit 231 301,62 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme n° 0746 individualisée par délibération en date du 18 mars 2002 à hauteur de 2 676 923 €.

3° - Les montants à payer en 2006 au titre du présent marché, soit 231 301,62 € TTC, seront prélevés sur les crédits inscrits en dépenses au budget de la Communauté urbaine - budget annexe des eaux - exercice 2006 - compte 231 310 - fonction 1 111 – opération n° 0746.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,